



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2019

Date de la convocation : 01 février 2019

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Madame Christelle GUIONIE (titulaire), Monsieur Alain RENARD (titulaire), Madame Carole VEILLARD (titulaire), Monsieur Philippe COURBE (titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (titulaire), Monsieur Serge BAUDY (suppléant), Monsieur Mathieu TRUFFART (titulaire), Mme Marie-Hélène DALIAI (suppléante), Monsieur Bernard PAGES (suppléante), Monsieur Michael FUSEAU (titulaire), Monsieur Patrick PELLETON (titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (suppléant), Monsieur Patrick BAUDIN (titulaire), Monsieur José BLUTEAU (titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (titulaire), Monsieur Jean-Louis SAUMON (titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant)

**DÉLIBÉRATION N°190219_001
CLASSEMENT DU SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMÉRIQUE EN REFERENCE
A UNE STRATE DÉMOGRAPHIQUE**

DÉLIBÉRATION N°190219_001
CLASSEMENT DU SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMÉRIQUE EN RÉFÉRENCE
A UNE STRATE DÉMOGRAPHIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le décret n°2000-954 du 22 septembre 2000

Considérant que pour les syndicats mixtes, l'assimilation à une collectivité s'établit en fonction des compétences, de l'importance du budget, du nombre et de la qualification des agents.

Considérant la technicité et la diversité des compétences du Syndicat Mixte Gironde Numérique en matière d'aménagement numérique, d'ingénierie numérique et de services numériques.

Considérant le périmètre d'intervention du Syndicat Mixte Gironde Numérique sur le territoire du Département de la Gironde hors Bordeaux métropole représente plus de 800 000 habitants.

Considérant la complexité et l'importance de la structuration budgétaire du Syndicat Mixte Gironde Numérique composée d'un budget principal et de plusieurs budgets annexes.

Considérant que le nombre d'agents du Syndicat Mixte Gironde Numérique est fixé à 22 agents au 1^{er} janvier 2019 et devra s'établir d'ici à la fin 2019 à 27 agents.

Considérant le haut degré de qualification des agents du Syndicat Mixte Gironde Numérique nécessaire pour mener à bien les compétences du Syndicat.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir m'autoriser à demander à Monsieur Le Préfet de procéder au classement de Gironde Numérique en assimilation à une commune de plus de 40 000 habitants en raison de ses compétences, de l'importance de son budget et de la qualification des agents à encadrer.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 19 février 2019

Pour expédition conforme,

DÉLIBÉRATION N°190219_001
CLASSEMENT DU SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMÉRIQUE EN RÉFÉRENCE
A UNE STRATE DÉMOGRAPHIQUE

Le Président
de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT